

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Ross](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c541e752cac2e6707e38eb84>

Date d'obtention : 2021-05-18 13:39:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le méthode d'intervention Sexto, est un travail en partenariat avec les écoles, les policiers et le procureur aux poursuites pénales qui permet de réaliser des interventions uniformes et la prise en charge rapide de situation de sexto afin de protéger la victime et de diminuer la propagation d'images ou vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le guide sexto me permettra de bien m'orienté dans mes interventions et de faire une bonne analyse de la situation avant de transmettre les informations à la policière école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'en tenir aux question du guide sexto pour comprendre la situation rapporter et ne pas consulter d'images ou vidéos des élèves.